



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Office National des Forêts



PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de Carnelle

Chasse du 24 octobre 2025 au 20 mars 2026

OCTOBRE	➤	Vendredis 24 - 31
NOVEMBRE	➤	Vendredis 7 - 14 - 21 - 28
DÉCEMBRE	➤	Vendredis 5 - 12 - 19 - 26 / mardi 16
JANVIER	➤	Vendredis 2 - 9 - 16 - 23 - 30
FÉVRIER	➤	Vendredis 6 - 13 - 20 - 27
MARS	➤	Vendredis 13 - 20



En l'absence de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont connu une augmentation significative. Cette surabondance et leur consommation des graines et des jeunes plants compromet le renouvellement naturel des forêts, déjà fragilisées par les effets du changement climatique. Dans ce contexte, la régulation de la grande faune par la chasse, encadrée par une législation stricte et des dispositifs de sécurité rigoureux, constitue aujourd'hui le seul levier efficace pour préserver l'équilibre écologique des milieux forestiers.

CHASSE EN CONTINU DE 9H À 18H

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



Le calendrier des dates de chasse
disponible via ce QR code